Entrée en vigueur : 9 mai 2024

#### **DISTINCTIONS YACHTMASTERS de VOILE CANADA**

Les distinctions YachtMaster de Voile Canada reconnaissent les plaisanciers qui ont obtenu leurs brevets de croisière de Voile Canada et ont accumulé beaucoup de temps en mer.

## YACHTMASTER CÔTIER de VOILE CANADA

## Conditions préalables

Brevets Apprentissage de la croisière de Voile Canada :

Croisière élémentaire, Croisière intermédiaire et Croisière avancée;

Navigation côtière élémentaire, Navigation côtière intermédiaire

CRO(M) VHF avec endossement ASN;

Secourisme général avec RCR (niveau A ou plus avancé) reconnu nationalement;

Carte de compétence d'embarcation de plaisance;

# Temps et expérience en mer

Un minimum de deux croisières de nuit en tant que chef de bord (au moins du coucher au lever du soleil) et de deux croisières en tant que chef de bord ou navigateur. Un minimum de 30 jours et 1 500 milles marins, dont cinq croisières qui doivent dépasser 60 milles marins.

#### Autorité émettrice

Voile Canada

Les demandes doivent être validées et accompagnées d'une recommandation d'un instructeur-évaluateur croisière, d'une école de croisière ou d'une association de voile provinciale.

Le formulaire de demande et le journal se trouvent sous : Distinctions YachtMaster sur le site web de Voile Canada ainsi que dans les annexes du Manuel des pratiques et procédures – Apprentissage de la croisière / Apprentissage du bateau à moteur.

Les candidats retenus recevront un pavillon et une épinglette de Voile Canada et leur profil en ligne sera mis à jour pour refléter leur réalisation.